

## «Codes à barres»

Edition mai 2014

### 1. Champ d'application et offre de prestations

1.1 Les présentes conditions de participation régissent l'établissement et le contenu des rapports contractuels entre le client ou la cliente (désigné/e ci-après par «client») et Poste CH SA (désignée ci-après par «la Poste») lors de l'utilisation du Webservice «Code à barres».

1.2 En principe, tout client commercial peut utiliser le Webservice «Code à barres» dès lors qu'il entretient une relation comptable avec la Poste.

1.3 Les fonctions offertes par la Poste par l'intermédiaire du Webservice «Code à barres» sont décrites dans le manuel Webservice «Code à barres» et peuvent uniquement être utilisées dans le cadre et sur la base des dispositions détaillées correspondantes. Par la première utilisation d'une fonction quelconque, le client accepte les conditions d'utilisation correspondantes de la Poste.

1.4 La Poste est en droit d'adapter ou de supprimer en tout temps les prestations offertes. Les modifications correspondantes seront annoncées au client par avance et d'une façon appropriée (voir ci-dessous ch. 10).

### 2. Obligations du client

2.1 Le client est responsable de la conservation consciencieuse des données d'identification (nom d'utilisateur technique, mot de passe) par ses utilisateurs. Les données d'identification doivent notamment être protégées contre toute utilisation abusive par des tiers.

2.2 Si le client a des raisons de penser qu'un tiers non autorisé connaît les données d'identification ou est en mesure d'accéder indûment au Webservice «Code à barres», il est tenu d'en aviser la Poste sans délai.

#### 2.3. Utilisateur technique

L'identifiant d'utilisateur technique et le mot de passe correspondant sont générés par la Poste et communiqués au client d'une façon appropriée. Cet identifiant d'utilisateur technique est requis pour pouvoir utiliser le Webservice «Code à barres». Les obligations stipulées aux chiffres 2.1 et 2.2 s'appliquent dans la même mesure aux utilisateurs techniques.

### 3. Coûts

3.1 L'utilisation du Webservice «Code à barres» est gratuite, à l'exclusion des services complémentaires signalés comme étant payants (p. ex. services de notification).

3.2 Le client doit disposer d'un accès à Internet ainsi que des composants matériels et logiciels nécessaires, correctement configurés. Il assume les frais y relatifs. Les frais nécessaires à l'intégration des données mises à disposition par le client sont à la charge de ce dernier. La Poste ne finance aucun travail de développement.

### 4. Blocage de l'accès

La Poste est en droit de bloquer l'accès du client au Webservice «Code à barres» sans avertissement et sans suite de frais, si le client ne respecte pas les présentes conditions de participation, si la sécurité du système n'est plus assurée ou si le client est en retard dans le paiement des factures.

### 5. Disponibilité

5.1 La Poste s'efforce d'assurer une disponibilité maximale et continue de sa plateforme et des fonctions de celle-ci. La Poste n'est toutefois pas en mesure de garantir un service ininterrompu, la disponibilité du service à un moment déterminé ni l'intégralité, l'authenticité et l'intégrité des données enregistrées ou transmises par son système ou par Internet.

5.2 La Poste s'efforcera de limiter au maximum la durée des interruptions du service nécessaires à la réparation des pannes, à l'exécution de fenêtres de maintenance et à la mise en place de nouvelles technologies et de réaliser ces travaux autant que possible à des heures de faible trafic.

### 6. Recours à des tiers

En tout temps, la Poste est habilitée à recourir à des tiers pour l'exécution de ses prestations.

### 7. Responsabilité

7.1 La Poste décline toute responsabilité envers le client ou des tiers pour l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat, à moins que celle-ci ne résulte d'un acte intentionnel ou d'une négligence grave. La Poste ne répond ni de l'exactitude des données mises à disposition ni des dommages indirects ou du gain manqué qui pourraient en résulter. La Poste ne répond pas davantage des dommages résultant d'éventuelles pannes du Webservice «Code à barres».

7.2 Le client répond envers la Poste des dommages résultant d'une quelconque manière de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles, à moins qu'il prouve n'avoir commis aucune faute. Le client s'engage à libérer la Poste de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir et qui seraient issues d'une utilisation illégale ou abusive du Webservice «Code à barres».

### 8. Protection des données et sécurité

8.1 Lors de la saisie et du traitement de données personnelles, la Poste se conforme aux dispositions de la loi sur la poste et à celles de la législation suisse sur la protection des données. La Poste conserve avec toute la confidentialité voulue les données nécessaires au bon déroulement des affaires. La Poste n'utilise les données recueillies que pour fournir ses propres prestations. Si la Poste fait appel à des tiers pour fournir des prestations, elle est en droit de permettre à ces tiers l'accès aux données requises à cet effet.

8.2 La Poste peut externaliser des infrastructures informatiques nécessaires au traitement de données (p. ex. un serveur) en tout ou en partie à des tiers en Suisse ou dans l'Union européenne. Le client prend acte et convient à ce que les données qu'il transmet à la Poste dans le cadre de la prestation Webservice «Code à barres» puissent être transmises automatiquement à des prestataires tiers auxquels la Poste fait appel et y être traitées par leurs soins. La Poste garantit que ces prestataires tiers traitent les données uniquement dans le cadre de l'exécution du présent contrat et dans le respect des dispositions légales applicables.

8.3 La Poste emploie la technologie de sécurité la plus moderne pour protéger les données contre le traitement ou l'accès non autorisé. Elle décline en principe toute responsabilité pour les données transmises sur Internet. Elle décline en principe toute responsabilité pour les données transmises sur Internet.

8.4 Le client répond seul à l'égard des personnes concernées de son respect de l'ensemble des dispositions en matière de protection des données appliquées à un traitement de données licite dans le cadre du traitement de données personnelles (notamment des adresses des destinataires) avec le Webservice «Code à barres».

8.6 Le client convient et confirme qu'il informera expressément ses clients concernés par le Webservice «Code à barres» de manière appropriée que des éléments du traitement de données nécessaires à la réalisation du contrat seront exécutés par des prestataires tiers à l'étranger pour le compte du client.

## **9 Utilisation du Webservice «Code à barres»**

9.1 Le client prend acte du fait que le Webservice «Code à barres» est exclusivement réservé à la commande de supports d'adressage pour ses propres licences d'affranchissement. Si la Poste constate une infraction à cette règle, elle est en droit de bloquer immédiatement l'accès du client.

9.2 Le client doit utiliser les supports d'adressage uniquement pour l'expédition des prestations de services commandées. Le client doit veiller à ce que les données fournies sous forme électronique correspondent à celles figurant sur l'envoi. Ceci s'applique tout particulièrement aux cas où le support d'adressage est intégré à un document de livraison utilisé comme adresse de l'envoi (cette obligation ne s'applique pas aux «Lettres avec code à barres»).

9.3 Avec l'activation du Webservice «Code à barres», chaque support d'adressage est automatiquement pourvu d'une étiquette-empreinte «Spécimen» pour la licence d'affranchissement correspondante. Tant que cette mention «Spécimen» apparaît, les supports d'adresse ne peuvent pas être utilisés de manière productive. Le Webservice «Code à barres» peut être installé et testé par le client dans cet état d'intégration. Une activation du Webservice «Code à barres» pour la licence d'affranchissement correspondante sur production ne se fait qu'après homologation réussie des supports d'adressage par la Poste. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans le manuel Webservice «Code à barres».

9.4 La Poste a la possibilité de désactiver le Webservice «Code à barres» en cas de qualité d'impression insuffisante. Le client sera rendu attentif préalablement et en temps utile à l'insuffisance de la qualité d'impression. L'impression des supports d'adressage par impression directe au moyen d'une imprimante en continu ne doit être effectuée qu'avec l'un des modèles d'imprimante homologués par la Poste. Les modèles d'imprimante non homologués peuvent être employés si leur qualité d'impression atteint le niveau requis pour les supports d'adressage. Si un autre modèle d'imprimante est employé après l'homologation du support d'adressage, une nouvelle homologation doit avoir lieu.

9.6 Toutes les données d'envoi livrées Webservice sont transmises à DataTransfer, afin d'utiliser des services internes à la Poste (ne vaut pas pour «envois de lettres avec code à barres»). Les dispositions relatives à DataTransfer s'appliquent conformément aux conditions d'utilisation de DataTransfer.

9.7 Le client est responsable de l'utilisation et de la transmission des données mises à disposition. Il lui incombe de restreindre l'accès de tiers à ces données afin d'empêcher une utilisation abusive du Webservice «Code à barres» et de prévenir toute violation du secret postal et de la protection des données.

## **10 Modification des conditions de participation**

La Poste peut modifier les présentes conditions de participation à tout moment. Les modifications sont communiquées au client par écrit ou par tout autre moyen approprié. Elles sont réputées acceptées si le client ne s'y oppose pas par écrit dans un délai d'un mois. Toute contradiction est considérée comme une résiliation du contrat et entraîne sa résiliation automatique à l'expiration du délai d'un mois supplémentaire.

## **11 Entrée en vigueur, durée et résiliation**

Le contrat, conclu pour une durée indéterminée, entre en vigueur dès la confirmation d'inscription. Il peut être résilié moyennant un préavis d'un mois donné pour la fin d'un mois. Demeure réservée la dénonciation immédiate pour justes motifs.

## **12 Dispositions complémentaires**

La version la plus récente des Conditions générales «Prestations du service postal», du manuel Webservice «Code à barres» et des conditions de participation DataTransfer s'applique en sus.

## **13 Texte original**

Les présentes conditions de participation au Webservice «Code à barres» sont disponibles en allemand, français, italien et anglais. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.

© Poste CH SA, Mai 2014

Page 2/2